

Culture

À la recherche d'une notion perdue : les attitudes linguistiques à la québécoise...

Elke Laur



Volume 14, Number 2, 1994

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1083532ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1083532ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Canadian Anthropology Society / Société Canadienne d'Anthropologie (CASCA), formerly/anciennement Canadian Ethnology Society / Société Canadienne d'Ethnologie

ISSN

0229-009X (print)

2563-710X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Laur, E. (1994). À la recherche d'une notion perdue : les attitudes linguistiques à la québécoise.... *Culture*, 14(2), 73–84. <https://doi.org/10.7202/1083532ar>

Article abstract

A linguistic attitude implies first and foremost a linguistic assessment. This assessment is general, daily, inevitable, and always subjectively motivated. Judgements of language are above all judgements of speakers and of their necessarily social behaviour. This article offers a critical review of theoretical and methodological approaches to linguistic attitudes. After a detailed examination of certain studies carried out in Québec, a preliminary continuum encompassing all aspects of this phenomenon is proposed.

Tous droits réservés © Canadian Anthropology Society / Société Canadienne d'Anthropologie (CASCA), formerly/anciennement Canadian Ethnology Society / Société Canadienne d'Ethnologie, 1994

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

A la recherche d'une notion perdue : les attitudes linguistiques à la québécoise...

Elke Laur *

A linguistic attitude implies first and foremost a linguistic assessment. This assessment is general, daily, inevitable, and always subjectively motivated. Judgements of language are above all judgements of speakers and of their necessarily social behaviour. This article offers a critical review of theoretical and methodological approaches to linguistic attitudes. After a detailed examination of certain studies carried out in Québec, a preliminary continuum encompassing all aspects of this phenomenon is proposed.

Une attitude linguistique implique d'abord une évaluation linguistique. Cette évaluation est générale, quotidienne et inéluctable et les jugements qu'elle engendre sont toujours subjectivement motivés. Ces jugements sur la langue sont d'abord des jugements sur ses locuteurs et par là même sur leurs comportements éminemment sociaux. Cet article fait une revue critique des approches théoriques et méthodologiques des attitudes linguistiques. Après un examen détaillé de certaines études menées au Québec, un continuum préliminaire pour cerner les facettes du phénomène est proposé.

La langue — l'enjeu sociopolitique...

Dans les années 60, la sociolinguistique, jusque-là dans sa tradition européenne plus descriptive que déclarative, a pris une tournure sociopolitique. En réfutant l'hypothèse de déficit bernsteinienne, Labov (1972) démontre la logique des parlers « non-standards » et permet ainsi de concevoir une variété linguistique (sociale, géographique ou autre) non plus en opposition dichotomique à une norme, mais en relation contextuelle, stylistique et discursive. L'ampleur sociopolitique va surtout vers une application dans l'enseignement des résultats concernant des minorités (sous-groupes) linguistiques (i.e. Labov, 1993).

Au Québec, c'était aussi « une préoccupation de rendre justice », mais cette fois-ci « au parler local » (Thibault et Vincent, 1990 : 3) qui a amené des sociolinguistes à entreprendre, par des analyses variationnistes, la description détaillée du français parlé au Québec. Maints corpus de français parlé surgissent à cette période dont le corpus Sankoff-Cedergren (1971), « précurseur » du corpus Montréal 84.¹ Durant ces années 70, un certain « militantisme linguistique » (ibid.) amène

* Département d'anthropologie
Université de Montréal,
C.P. 6128, Succ. Centre-ville, Montréal, Québec H3C 3G7

des chercheurs « en tant que linguistes et en tant que Québécois » (Asselin et al., 1976 : 37) à écrire un manifeste officiel dans lequel ils soulignent que : « Les prétentions des défenseurs de la belle langue—ou détracteurs de la mauvaise langue—n'ont aucun fondement scientifique » (ibid.).

Il s'agit là d'une réaction linguistique aux aspirations puristes et normatives non seulement d'une élite de la société, mais aussi de ses diverses institutions². L'Office de la langue française (OLF) dont la campagne publicitaire en 1968 lançait le slogan « Bien parler, c'est se respecter » n'en constitue qu'un exemple : dans sa première publication officielle, l'OLF insiste aussi bien sur l'impossibilité de tolérer toute variation morphologique ou syntaxique que sur la réduction maximale d'une variation lexicale ou phonétique (Aléong, 1981).

Il faut se rappeler que dans les années 70, la langue a été aux premières lignes du discours nationaliste et les oppositions politiques ont souvent paru en surface sous la forme des « pro » et des « anti » joual/français québécois/français standard (voir Kirsch, 1987)... (Thibault et Vincent, 1990 : 3-4).

C'est une vérité de La Palice de constater que le débat scientifique était loin d'être le seul à manifester des émotions chargées : le discours public et politique en montre l'ampleur. Les polémiques journalistiques en sont symptomatiques parce qu'elles s'étendent dans plusieurs quotidiens et durent jusqu'aux environs de 1975 (Daoust, 1983). « Pendant plusieurs mois au cours de l'année 1965, les pages du *Devoir* ont été le théâtre du célèbre débat sur le joual » (Aléong, 1981 : 37-38). La langue française parlée au Québec était l'enjeu capital du discours et des aspirations (surtout socio-économiques) de la révolution dite tranquille sur deux points principaux : (1) l'aspect économique qui concerne surtout la quasi exclusivité des Anglophones pour les hauts rangs du marché économique³ et (2) l'aspect social et socio-symbolique qui cherche plutôt à contrer le stigmate de « paysan non-cultivé » d'une communauté francophone rurale traditionnelle, trop vite collé au front du Québécois-cliché.⁴

Un jugement sur une langue ne peut être neutre...

En fait, les sociolinguistes s'élevaient contre une injustice faite à une forme de parler : l'analyse scientifique de cette variété devrait apporter les arguments nécessaires à la réfutation de cette

injustice. D'un point de vue puriste, une évaluation linguistique se fait avec des mesures d'écart par rapport à une norme. Mais ces critères reflètent ou reproduisent une évaluation sociale plus générale d'un parler qui est éminemment subjective et politiquement et économiquement motivée. Il fallait rendre transparentes ces motivations en prouvant que de tels jugements ne se basent sur aucun raisonnement scientifique ou objectif. En démontrant qu'un parler local⁵ possède sa propre logique interne et n'a rien d'une maladie contagieuse dont il faut se débarrasser au plus vite à l'aide d'un remède purificateur, les chercheurs peuvent contrer l'évaluation biaisée qui avait été faite jusqu'à lors du français québécois.

La portée sociale de la langue n'est pas toujours consciemment perçue et elle peut se rattacher à des variables très raffinées. Par exemple, Labov (1972) a fait évaluer par une méthode inspirée de celle des « faux-couples » (voir ci-bas), des « r » postvocaliques différemment réalisés dans l'anglais africain-américain de New-York. A la suite de l'écoute, les évaluateurs attribuent des métiers moins élevés à des locuteurs sans prononciation postvocalique des « r ». De même, l'étude de Laberge & Chiasson-Lavoie (1971) à Montréal montre qu'une variation de structures grammaticales est en général moins bien perçue, mais que les classes sociales plus élevées ont tendance à les reconnaître davantage.⁶

Mais la preuve d'une logique interne du français québécois ne se dirigeait jamais contre une évaluation linguistique en tant que telle, seulement contre ses justifications. Tandis que les puristes disposaient d'échelles variées de jugements esthétiques et idéologiques⁷, il incombait aux sociolinguistes d'expliquer, avec preuve à l'appui, qu'une échelle de jugement sur la langue ne peut qu'être éminemment sociale et symbolique, mais jamais neutre. Un jugement sur la langue est donc, *sui generis*, subjectif : le seul jugement neutre sur une langue n'est possible que par une personne qui ne la comprend pas, qui ne la parle pas et qui ne peut même pas l'identifier. C'est ce dont Giles et al. (1979) ont tenu compte lorsqu'ils ont demandé à des locuteurs de langue maternelle anglaise qui n'avaient pas la moindre connaissance du français, d'en évaluer différentes variétés : les sujets étaient incapables de différencier les variétés selon un critère esthétique. Sans cadre de référence social ou symbolique, il leur était impossible d'associer des valeurs différentielles à des variétés de langage.

La langue n'est pas détachable des locuteurs...

Quand il y a évaluation, il y a évaluation non pas de la langue ou de la variété de langue en tant que telle, mais du locuteur qui la parle : de ses qualités individuelles (potentialités diverses, apparence physique, etc.) aussi bien que de son appartenance à différents regroupements (sociaux, socio-économiques, d'âge, etc.). Ces regroupements ne sont déjà pas neutres en tant que tels : ils ne balisent pas des traits aléatoires, mais des référents assez spécifiques pour le groupe respectif. Ces référents peuvent être historiques (origine), culturels (croyances, valeurs, habitudes), sociaux (statuts, pouvoirs, rôles) ou matériels (possessions, potentialités)⁸. Un ou plusieurs de ces référents transgressent forcément tout comportement d'un individu et indiquent de par leur existence une appartenance plus ou moins spécifique. Dans la grande variabilité des comportements possibles, le parler est certainement un des comportements clés pour désigner ou déduire une appartenance.⁹ A travers une personne (son apparence, sa langue, son comportement, etc.), on juge automatiquement les groupes, sous-groupes, sous-sous-groupes, etc. dont fait partie cet individu et qui sont (selon le contexte) évoqués par lui; l'amalgame individuel que représente cette personne est en fait aussi un amalgame de tous les groupes dont il fait plus ou moins partie.

Cet amalgame d'appartenances d'un individu se reflète dans un amalgame de jugements sur cet individu que l'on nomme généralement « attitude ». Mais cette attitude est plus que la somme de jugements divers : elle a une structure interne, une organisation. Il s'agit en premier lieu de catégories mentales (et dynamiques)¹⁰ qui aident dans le vaste flux d'impressions quotidiennes — déclenchées (au moins partiellement) par le flot d'ondes qui arrive à notre oreille — à agir et à réagir adéquatement et (au besoin) immédiatement et (pour la plupart des cas) effectivement.

Et c'est à partir de la perspective du juge — de cet écouteur — de la langue que les diverses approches théoriques et méthodologiques établissent la notion d'attitude linguistique. Vue d'abord sur un continuum individuel, une attitude est conceptualisée à partir des données spécifiques et sociales et peut se traduire ensuite en un comportement effectif si nécessaire. La psychologie définit les attitudes exclusivement dans leur conceptualisation première (donc mentale) comme « *...mental and neural state of readiness* » (Allport,

1953, cité dans Agheisi & Fishman 1970 : 138) : l'individu (ou plutôt son cerveau) est l'objet d'étude : cette fameuse boîte noire — pomme de discorde entre béhavioristes et cognitivistes. L'actuel rapport entre un comportement effectif (comme un jugement) et sa représentation mentale reste pourtant une construction hypothétique en raison de l'inaccessibilité intrinsèque des représentations mentales.

Néanmoins, la socio-psychologie étend cette conception strictement mentale et peu accessible empiriquement à l'entourage social d'un individu : l'impact du monde social sur les attitudes et jugements de l'individu est pris en compte (Preston, 1989). Les fonctions (Katz, 1960) des attitudes et leur rapport avec l'identification individuelle au sein d'un groupe social ou linguistique (i.e. Tajfel & Turner, 1979) y sont explicitées. Le comportement effectif du juge fait l'objet de l'étude — mais toujours dans un cadre social de référence.

Tandis que l'individu reste au centre de l'intérêt dans la perspective décrite ci-dessus, les approches sociologiques et anthropologiques ne voient cet individu qu'en tant que partie d'un ensemble plus grand. Ces recherches visent les aspects de définitions ethniques de groupes linguistiques (en contact), leur identité sociale, son maintien et la dynamique de ce processus. Comme « *...the relevant attitudes are shared by group members...* » (Giles, Hewstone, Ball, 1983 : 87), les attitudes « collectives » de groupes ethno-linguistiques envers d'autres groupes ethno-linguistiques constituent le sujet d'étude.

Ainsi, toute évaluation linguistique se trouve être bien ancrée dans l'individu à plusieurs niveaux qui peuvent être considérés en continuité. Si « aucune langue n'échappe à ceux qui l'utilisent » (Rey, 1972 : 4) on pourrait dire par analogie inverse que personne ne peut échapper aux jugements qu'elle provoque.

À la recherche des attitudes...

De la diversité conceptuelle des attitudes découle ainsi un grand nombre d'approches méthodologiques qui reflètent en quelque sorte un continuum allant d'une conceptualisation mentale à l'action en tant que telle (tout au moins implicitement). Mais puisque l'étude empirique des attitudes ne peut que mesurer et analyser des comportements très divers (et jamais dans un contexte neutre qui permettrait de cibler des caractéris-

tiques ou traits spécifiques d'un jugement et/ou d'une attitude), les quatre catégories méthodologiques suivantes visent toutes des comportements plus ou moins explicites. On peut ainsi déduire l'attitude donnant lieu à tel comportement, et non se cantonner à seulement la mesurer.

La catégorie des analyses de contenu inclut des études démographiques, des analyses de recensement, de directives gouvernementales ou d'éducation, des analyses de littérature, documents économiques ou gouvernementaux, journaux ou autres média ainsi que de manuels scolaires, bref : toute technique qui n'implique pas explicitement des sujets répondants pour l'analyse de leurs opinions ou réactions (cf. Giles, Hewstone, Ryan, 1987 : 1068). En général, ces études ou analyses décrivent des rôles que jouent différentes (variétés de) langues en contact ou en opposition — une comparaison géographique ou historique des données analysées permet souvent une interprétation très complète des emplois ou fonctions politiques, sociales ou démographiques de la ou des langue(s) étudiée(s) : voir Fishman (1966); Lieberson (1981); Kirsch (1989); Beaulieu (1989); Daoust (1975, 1983).

Dans l'évaluation directe, les locuteurs sont interviewés sur leur comportement linguistique : soit par entrevues soit par questionnaires. Les problèmes de ces introspections résident premièrement dans la conception du questionnaire (même ouvert) : d'une part les chercheurs prédéfinissent les catégories de réponses et, par là même, engendrent des réponses qui n'auraient peut-être jamais existé si la question n'avait pas été posée (cf. Poplack, 1990 : 16). Un deuxième problème analytique concerne l'interprétation des résultats : le rôle de l'intervieweur peut être considérable et non constant, les réactions des sujets sont souvent contradictoires ou plutôt socialement désirables mais non-réelles. Voir Gardner & Lambert (1972); Blom & Gumperz (1971); Giles 1970; Berry, Kalin & Taylor (1977); Preston (1988); Lowy, Fishman et al. (1983).

L'évaluation indirecte peut être considérée comme étant la méthodologie-type pour l'analyse des attitudes : elle permet d'accéder à des évaluations de répondants sans leur poser directement des questions sur leurs opinions. Beaucoup de problèmes soulevés au point précédent peuvent être ainsi évités. Le prototype de cette méthode — l'étude de Lambert, Hudgson, Gardner et Fillenbaum (1960) — a été développé à Montréal,

tout au début de la « révolution tranquille » et est devenu aujourd'hui un classique du genre. La méthode de faux couples (*matched guise*) consiste notamment en un tour de prestidigitation : les sujets entendent plusieurs fois la voix d'un même locuteur qui parle avec plusieurs accents, langues, niveaux langagiers, etc., mais ont l'impression qu'il s'agit de personnes différentes. Ainsi, alors qu'ils pensent évaluer les différentes qualités esthétiques des voix qu'ils entendent, les sujets jugent en fait d'autres dimensions qui ne sont pas évoquées par la voix ou par la personnalité du locuteur, mais par l'accent, la langue ou le niveau de langue. Outre l'apport révolutionnaire incontestable de cette méthodologie, elle n'est pas sans faille non plus : ce qui lui est le plus reproché est qu'elle est détachée de tout comportement réel (« *pencil and paper-study* »).¹¹

Les évaluations du comportement testent des réactions concrètes et immédiates de répondants : la discrimination linguistique (Henry & Ginzberg 1985; Kalin & Rayko, 1980), la relation entre l'apparence extérieure et des caractéristiques linguistiques (Giles & Ferrar, 1979), les croyances politiques, la distance sociale, les réactions négatives versus positives de membres de groupes (« *ingroup vs outgroup* »), l'ethnocentrisme (Taylor & Jaggi, 1974), etc.. Une réponse comportementale immédiate (une réaction) donne accès à l'étude (souvent à l'insu du sujet) de la disposition de quelqu'un à « passer à l'action ». Néanmoins, il existe une grande différence entre les comportements dits « anonymes » et les comportements « concrets » : il s'agit de la différence entre le comportement (ou la disposition à ce comportement) à l'intérieur du groupe peer et celui en dehors d'un groupe (les réactions sont influencées par la présence d'autres personnes).

La relation entre une « prédisposition à un comportement » (donc sa conceptualisation, voire sa planification) et sa réalisation n'est pas encore claire. La mesure de sa seule réalisation ne donne pas forcément ni la mesure de sa conceptualisation ni la probabilité d'une répétition.

L'attitude : une notion en continuum

Donner un fondement scientifique et objectif aux jugements sur la langue à travers les études empiriques est donc très multiforme. Étudié par différentes disciplines, et au moyen de méthodologies variées, le concept d'attitude se trouve, telle une mosaïque, extrêmement morcelée : « *...there is*

a lack of consensus among researchers as to its definition, measurement and nature... » (Giles, Hewstone, Ball, 1983 : 81). Mais ce n'est pas seulement la multiplicité des définitions déjà existantes qui rend ce concept très flou, c'est avant tout la diversité des traits supposés être englobés par lui.¹² Une approche globalisante se trouve ainsi d'une part recherchée :

« ...*the area of language attitudes had been characterized by theoretical sterility* » (Giles & Ryan, 1982 : 208) et d'autre part mise en question : « je pense qu'il est indispensable de discuter et peut-être même d'abandonner le concept d'attitudes qui est à la fois trop superficiel et trop hétérogène. » (Schlieben-Lange, 1982 : 221).

Mais il ne s'agit pas seulement d'adopter ou non une notion, de la remplacer par une autre ou de la conserver tout simplement. Cet aspect caméléonesque des attitudes persiste dans tous ces cas, elles se manifestent sous tous les angles mentionnés et se trouvent ainsi étudiées par plusieurs disciplines et au moyen de nombreuses méthodologies divergentes. Pour englober la majorité de ces caractéristiques diverses, des continuums sur deux axes seront proposés : un axe matériel (vertical ou longitudinal) et un axe thématique (horizontal ou transversal), imaginés en coordonnées. Il est nécessaire d'insister sur le statut préliminaire des propos suivants, qui — étant plutôt des hypothèses que des constats — ne pourront ici ni être discutés ni vérifiés.

L'axe vertical reprend le continuum proposé plus haut : partant de la conception strictement mentale jusqu'à sa traduction en un comportement effectif, l'attitude n'est pas censée parcourir chaque fois toutes les étapes, ou de toujours les parcourir. Cet axe peut représenter soit un seul individu, soit tout un groupe. L'étude de tous les niveaux pour les phénomènes de groupe se retrouve surtout en anthropologie (la conception mentale est l'objet de l'anthropologie cognitive, les niveaux impliquant un comportement accompli celui de l'anthropologie sociale ou culturelle).

L'axe thématique, horizontal n'est pas structuré a priori en thèmes hiérarchisés, mais selon l'individu ou le groupe concerné (représenté sur l'axe vertical). Un thème sera plus présent qu'un autre et constituera ainsi un focus thématique (dynamique et non-exclusif). Cette constellation de thèmes est particulière à chaque individu. Mais au niveau du groupe, cette constellation particulière sera partagée avec les autres individus constituant

le groupe en question sur un ou plusieurs points thématiques — le focus thématique partagé sera une attitude centrale. L'attitude centrale d'un groupe en forme un trait constitutif : sinon sa raison d'être¹³, tout du moins un de ses traits identificateurs et, en tant que tel, plus ou moins important.

L'axe vertical peut impliquer plus qu'un seul individu, à savoir représenter les attitudes de plusieurs personnes liées en tant que groupe, ethnie, nation ou autre. Sur l'axe horizontal, ces individus vont avoir un champ thématique commun : une attitude généralisée du groupe en question. Cette attitude ne consiste pas en un jugement que tous les membres du groupe partagent : il s'agit d'un thème qui, lui, sera jugé (extrêmement, très, moins ou pas du tout) important par la majorité du groupe. Cette attitude centrale, qui va former un trait important de l'identité du groupe, est aussi appelée « signature » (Mucchielli, 1986 : 7). Elle sert non seulement comme trait identificateur, mais aussi comme cadre de référence pour la structuration et la perception du monde.

Pour la situation québécoise, cette « signature » ou « attitude centrale » n'est ni un nationalisme ni un fédéralisme. Le focus autour duquel se concentrent tous les thèmes québécois est la langue : le français québécois. Mais la situation québécoise — même si seulement compréhensible et explicable avec cette clé — implique évidemment plus que le français québécois, devenu le focus de l'attitude linguistique centrale.

Un mélange québécois...

S'il y a un consensus général sur la situation linguistique au Québec, il concerne d'abord l'implication (voulue ou non) des deux langues officielles « de jure » du Canada (l'anglais et le français). Mais en ce qui a trait au français québécois, le consensus concerne de plus la relation que ce dernier entretient avec le standard, qui de nos jours encore, n'est pas québécois. Malgré cela, il existe peu d'études linguistiques qui analysent cette situation tripartite et triangulaire mettant en jeu l'anglais et le français (sous ses deux variétés). La présence de ces trois codes linguistiques crée une dynamique sociolinguistique particulière¹⁴ qui reste à être analysée. L'étude de Lambert et al. (1960) avec la méthode de faux couples (décrite ci-haut) rend compte des attitudes respectives des Anglophones et Francophones face à leur propre

langue, mais aussi et avant tout, face à celle de l'Autre¹⁵ Le résultat principal de cette recherche indiquait que les Francophones évaluaient leur propre langue négativement par rapport à l'anglais sur plusieurs points.

These results were interpreted as reflecting a form of self-hate on the part of Francophones who had internalized the negative views Anglophones had of them as low-status group members within Quebec society (Bourhis & Lepicq, 1993 : 362, c'est moi qui souligne).

Deux décennies plus tard, Genesee & Holobow (1989) effectuèrent une réplique¹⁶ de cette étude. Pour ce qui est du statut social, les Anglophones aussi bien que les Francophones continuent d'évaluer négativement les locuteurs du français par rapport au locuteurs de l'anglais. Cependant, les évaluations faites sur la solidarité de groupe semblent avoir changé : les Francophones québécois jugent maintenant leur propre langue plus favorablement qu'auparavant comme indice de solidarité.

It was found that, relative to 1960, the present subjects expressed more ingroup solidarity but that both groups continued to downgrade speakers of Quebec French on status traits (Genesee & Holobow, 1989 : 17).

Cette dichotomie entre « solidarité » et « statut » a été révélée par maintes autres études sur les attitudes linguistiques dans un contexte multilingue où la dynamique sociolinguistique indique un rapport de domination entre les deux groupes linguistiques impliqués :

Empirical research in various parts of the world [...] has yielded a generally consistent pattern of results : speakers of 'high' or 'powerful' speech styles are rated highly on competence and traits related to socio-economic status, while speakers of 'low' or 'powerless' speech styles are evaluated less favorably along these dimensions, even by judges who themselves have 'subordinate' ethnic speech markers (Giles, Hewstone, Ball, 1983 : 84).

Néanmoins, l'interprétation de ces résultats dans le contexte québécois est presque exclusivement centrée sur les locuteurs du français québécois eux-mêmes et pas assez sur la dynamique du triangle linguistique en tant que telle. Ainsi, on met toujours de l'avant le fait que les Québécois francophones ont déclassé (« *down-graded* ») leur propre variété de langue alors que ce qui est en fait mesuré par les études mentionnées plus haut est la

différence dans l'évaluation des parlars présentés. Ainsi, le « *t-test* », avec lequel les évaluations obtenues sont analysées statistiquement, n'est pas une mesure; c'est une méthode de comparaison de résultats exprimés en moyennes. Le fait d'avoir moins favorablement évalué sa propre variété de langue n'est pas interprétable en soi, mais seulement dans sa relation avec l'évaluation des autres variétés jugées. Pourtant, Genesee & Holobow ne semblent voir aucun inconvénient à constater un stéréotype généralisé ni à en déduire directement sa cause apparemment subjective :

The status results are interpreted in terms of a generalised psychological stereotype of French Canadians that is relatively immune to objective evidence (1989 : 17, c'est moi qui souligne).

Un bref survol des résultats des études mentionnées sera utile pour une interprétation légèrement différente de cette situation. Il convient d'abord de restreindre la comparaison aux seuls traits qui sont testés dans toutes les études : pour ce qui est de la solidarité¹⁷, on considèrera la « sympathie », le « sens de l'humour » et la « bonté »; pour ce qui est du statut, « l'intelligence », « l'ambition », la « capacité à diriger », et le fait que l'individu est, oui ou non, « digne de confiance ». Puis, il faut examiner dans un premier temps les jugements des francophones sur le statut : on constate alors que les résultats sont les mêmes en 1960, 1978 et 1980 : les qualificatifs « intelligent », « digne de confiance », « ambitieux » ou « apte à diriger » sont associés à la langue anglaise et à la variété standard du français (voir le tableau ci-dessous). En ce qui concerne les indices de solidarité, un seul changement est apparu : les Francophones québécois attribuent moins de « bonté » à leur variété et la « sympathie » qu'ils éprouvaient pour à l'anglais en 1960 et pour le français « européen » en 1978, s'est estompée. Sans que cela augmente pour autant celle qu'ils ont à l'égard du français québécois.

Pour ce qui est du statut, on confirme ainsi la grande différence qui existe entre le français québécois d'une part et l'anglais et le français « européen » d'autre part. Mais si l'on considère que

The final recordings of all our speakers were judged to be spoken in perfect French and English by three bilingual judges. The judges agreed that speakers Bla and Cou spoke with a marked French Canadian accent characteristic of those who work 'in the bush' where, in fact, his

Comparaison des évaluations par les juges francophones

	Lambert et al. 1960 (N=66)	Genesee, Holobow 1989 (N=61)	Méar-Crine, Leclerc 1976 (N=110)
SOLIDARITÉ			
sympathie	t=2.00 p>.05	(t=1.15) (t=1.61)	t=5.86 p>.01
sens de l'humour	(t=1.40)	(t=0.95) (t=0.33)	(t=-1.8)
bonté	t=2.96 p>.01	(t=1.05) (t=1.28)	-
STATUT			
intelligence	t=10.22 p>.01	t=5.03 p>.001 t=8.14 p>.001	t=15.77 p>.01
digne de confiance	t=6.44 p>.01	(t=1.44) t=2.75 p>.01	t=9.96 p>.01
ambition	t=5.89 p>.01	t=5.85 p>.001 t=6.15 p>.001	t=11.26 p>.01
apte à diriger	t=11.06 p>.01	t=3.11 p>.01 t=7.40 p>.001	
Légende: () un N entre () indique une différence non significative N chiffre concernant l'évaluation par rapport à l'anglais N chiffre concernant l'évaluation par rapport au français 'européen' N significatif en faveur du français québécois			
Note: L'ordre des colonnes n'est pas chronologique, afin de donner la possibilité de comparer l'étude récente avec les études précédentes.			

Sources: Lambert et al. (1960:46), Genesee & Holobow (1989:28, 32), Méar-Crine & Leclerc (1978:165).

style of pronunciation was acquired. The fourth speaker, Tri, spoke French with an accent that was judged as indistinguishable from that used in France. It was felt that these variations in accent style would not only make the task more interesting for Ss but would also lead to new aspects of the problem for further study, e.g., the reactions of both samples to Parisian French (Tri) and to *caricatured French Canadian French* (Leo) (Lambert et al., 1960 : 45f. « Léo », étant ainsi le quatrième locuteur! C'est moi qui indique l'emphase en italique).

Les locuteurs de l'étude de Lambert et al (1960) parlaient un français tellement stigmatisé socialement, qu'une telle « dévalorisation » représente bien la valeur socio-économique réelle d'un tel parler. Un parler qualifié, non pas de québécois, mais de « *those who work in the bush* » — une distinction non plus géographique mais éminemment sociale. On peut considérer les jugements des Francophones québécois comme le reflet d'une réalité socio-économique, et non comme le reflet d'une émotivité imaginée. En 1987 (à l'époque de l'étude de Genesee & Holobow)

30,6% des emplois du Québec (secteurs public et privés confondus) étaient encore sous contrôle anglophone canadien (Vaillancourt & Carpentier, 1989 : 40) alors que la population du Québec ne comprenait que 11.70% d'Anglophones (Statistique Canada 1986). Autrement dit, un dixième de la population de la province contrôlait un tiers de ses ressources.

Despite impressive gains by Francophones in socioeconomic status and increased control over their own economy (Vaillancourt & Carpentier, 1988), it remains that important sectors of the province's economy are still controlled by Anglophone interests be they Quebec, Canadian, or American based (Sales, 1979), (Bourhis & Lepicq, 1993 : 372).

L'étude classique sur les attitudes linguistiques au Québec (Lambert et al), sa réplique (Genesee & Holobow) et l'étude complémentaire sur le français québécois (Méar-Crine et Leclerc, 1986) montrent bien qu'un locuteur peut être jugé différemment selon la langue ou la variété de langue qu'il parle. Les résultats montrent aussi qu'il s'agit (en 1960 aussi bien qu'en 1984) d'un

jugement majoritairement socio-économique (le statut est la variable qui provoque la plus grande différence dans les jugements) « camouflé » sous le masque d'un trait de personnalité. Ces traits déclenchent ainsi chez les juges des évaluations des groupes ethnolinguistiques à partir de la langue de ces groupes. La langue constitue donc la « signature » de l'identité, c'est-à-dire le centre des attitudes des groupes respectifs.

La constitution de ces traits identitaires n'est pas un baromètre exact d'une réalité correspondante, mais elle n'en est jamais complètement détachée. De même que la langue ne peut être considérée sans son (ses) locuteur(s), le jugement sur la langue est, en réalité, un jugement sur ce(s) locuteur(s) et leur groupe linguistique respectif.

Et l'enjeu reste politique...

La recherche sur les évaluations de la langue a beaucoup changé, particulièrement pendant la dernière décennie. On constate que :

Outre le fait qu'en 1984, on peut considérer comme achevée la description des principales caractéristiques phonologiques et syntaxiques du montréalais parlé, l'urgence de démontrer la logique des parlars non-standards n'existe plus... (Thibault et Vincent, 1990 : 3).

La remise en question des évaluations puristes de la langue ne semble plus justifiée car l'attitude des institutions officielles a considérablement changé. La tâche des sociolinguistes n'est pourtant pas finie : moins militante que la précédente, l'action d'aujourd'hui est tout aussi politique. Il ne s'agit plus de rendre justice à une forme de parler, mais à leurs locuteurs — la (re-)valorisation de la langue française parlée au Québec reste un but, non seulement dans son expression locale, mais aussi dans sa valeur socio-économique réelle.¹⁸ La législation linguistique a été jugée fructueuse :

Bill 101 has had a favorable impact on the use of French as the language of Quebec society including the sphere of work (Bourhis & Lopicq, 1993 : 371).

Dans une analyse économique détaillée du Québec, Vaillancourt (1993) souligne que

Dans l'avenir, nous croyons que des politiques visant à assurer le succès économique du Québec et portant principalement sur le capital humain sont celles qui contribueront le plus au succès du français, mais que des modifications aux politiques linguistiques seraient appropriées (p. 86).

Ainsi, la politisation persiste, mais les enjeux politiques ont changé. Les processus de démarcation identificatoire continuent, même si la langue (re-)trouve une norme standardisée propre à un parler local : le français québécois.

More than a decade after the adoption of Bill 101, there is a tacit understanding amongst academics, educators, professionals and all those involved in Quebec's economic and cultural industries that Quebec French can serve as the distinctive badge of Québécois identity and supplant Standard French as the prestige norm within the Quebec setting (Bourhis & Lopicq, 1993 :370).

Notes

1. Le corpus Bibeau-Dugas (enquêtes réalisées en 1963-1964), le corpus Beauchemin-Martel (relevés effectués en 1972-73), le corpus centre-sud (enregistrements recueillis de 1976 à 1978) en sont d'autres exemples, voir Boisvert & Laurendeau (1988) pour un aperçu et une brève description des démarches.
2. Evidemment le purisme n'est qu'un des facteurs parmi les plus importants qui ont motivé cette réaction, mais non pas le seul (voir Bourhis & Lopicq, 1993 : 366f pour un aperçu détaillé).
3. L'improbabilité d'une mobilité sociale ascendante pour les Francophones à l'époque (voir Laporte, 1984), la discrimination contre les Francophones (le rapport de la commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme en 1969) ainsi que les facteurs démographiques et éducatifs (le rapport Gendron en 1972) font directement ou indirectement partie de cet aspect déclencheur. Il concerne avant tout le rapport entre les deux langues : l'anglais et le français (voir Taylor et Simard, 1981).
4. Cet aspect englobe surtout le rapport entre le français québécois (son stigmatisme social) et le français dit « international » (i.e. la variété parisienne perçue comme la plus prestigieuse — par la Francophonie en général, voir Bourhis, 1983) — qui sera nommé ici « français européen » non par conviction, mais par analogie surtout à Genesee & Holobow (1989).
5. « Parler local » est utilisé plutôt que « dialecte », terme si souvent péjorativement employé que sa signification de « variété géographique » a presque disparu.

6. La « *received pronunciation* » a été évaluée dans plusieurs études de cas dans différents contextes linguistiques : voir Bourhis (1983) pour l'attribution de l'accent parisien à cette catégorie en français; Tucker et Lambert (1969) pour celle du « *network-English* » aux Etats-Unis.
7. Il existe une multitude d'évaluations qui se réfèrent à un cadre plus ou moins moralisateur, esthétique ou symbolique : « belle langue » (échelle de beauté), « dégénération de la langue » (échelle du mal), « parler petit nègre » (échelle de prestige culturel), etc.
8. Pour une liste un peu plus exhaustive des possibilités référentielles (et aussi de leurs problématiques théoriques) voir Mucchielli (1986 : 9 et passim).
9. Ce sont surtout les ethnométhodologues qui ont créé la notion de cue pour expliquer (ou plutôt pouvoir retracer) les étapes structurelles au cours de comportements linguistiques « automatisés » (i.e. celui au téléphone). Voir surtout Gumperz (1982); Sacks, Schegloff & Jefferson (1974) et Heller (1988). Mais le cue ici peut non seulement être un élément déclencheur à l'intérieur d'un comportement linguistique, mais aussi et surtout LE comportement linguistique en tant que tel (i.e. l'emploi d'une langue plutôt qu'une autre).
10. Les modèles dynamiques de la cognition (ou même à tendance « évolutive », voir Lakoff & Johnson 1980) peuvent aujourd'hui être considérés comme l'ayant emporté sur les représentations statiques de processus mentaux (i.e. Minsky, 1975)
11. Voir Giles & Ryan (1982 : 210ff) pour « a social psychological critique of speaker evaluation studies ».
12. « Hearers of language respond to the personal, ethnic, national, gender, class, role, age and other identities of speakers. Such responses are language attitudes... » (Preston 1989 : 50) - pour ne mentionner qu'une citation qui fait référence non seulement à un nombre impressionnant de traits, mais aussi pour souligner que ces traits eux-mêmes sont à leur tour des concepts à définitions multiples.
13. Comme on peut s'imaginer un groupe militant politiquement dont l'attitude centrale constitue une certaine conception politique, sans laquelle ce groupe se dissoudrait.
14. Du moins pour les régions québécoises où cette présence est simultanée : i.e. Montréal. Voir Daveluy (1994) qui analyse pour plusieurs variables les facteurs d'influence des deux groupes linguistiques.
15. Les chercheurs ont aussi tenu compte de la variété québécoise du français dans cette étude fondatrice qui a connu maintes variations par la suite (sans néanmoins en explorer la dynamique).
16. « Because of differences in our subjects and those in Lambert et al.'s and d'Anglejean and Tucker's (1973) studies, the present study cannot be considered a direct replication and these differences must be borne in mind when comparing all three sets of results. » (Genesee & Holobow, 1989 : 23).
17. Les autres traits de solidarité testés dans Lambert et al (1960) sont : la jovialité, le caractère et la sociabilité; dans Genesee & Holobow (1989) : la froideur, la flamboyance. Tous les autres traits étaient pour Lambert et al : la taille, l'attrait physique, la pitié, la confiance en soi; pour Genesee & Holobow : la religiosité, la taille, la dureté, l'éducation, la froideur, la flamboyance. L'étude de Méar-Crine & Leclerc comprend en tout 25 autres traits.
18. Il ne s'agit nullement d'enlever à l'anglais un part de son statut socio-économique et par là de son prestige, mais d'en garantir davantage au français. La pensée en noir et blanc qu'un pot ne pourrait être rempli qu'en prenant le contenu de celui d'à côté stagne dans une dichotomie polaire qui ne peut envisager les deux langues qu'en opposition

Références

AGHEISI, R. et J.A. FISHMAN

1970 Language Attitude Studies : A Brief Survey of Methodological Approaches, *Anthropological Linguistics*, 12 (5) : 131-157.

ALÉONG, S.

1981 Discours nationalistes et purisme linguistique au Québec, *Culture*, I, (2) : 31-41.

d'ANGLEJEAN, A. et G. TUCKER

1973 Sociolinguistic Correlates of Speech Style in Quebec, Shuy, R. et R.W. Fasold, (dirs) *Language Attitudes : Current Trends and Prospects*, Washington D.C. : Georgetown University Press : 1-27.

ASSELIN, C., L. DRAPEAU, J. FORTIN, C. LEFEBVRE, H. CEDERGREN, D. DUMAS, J. KAYE et C. SEGUIN

1976 Appartenance sociale, variation linguistique et jugements de valeur. In N. Corbett (dir) 1990, *Langue et identité : le français et les francophones d'Amérique du Nord*, Québec : Les Presses de l'Université Laval, pp. 35-38.

- BERRY, J. W, R. KALIN et D. M. TAYLOR
 1977 *Multiculturalism and Ethnic Attitudes in Canada*, Ottawa : Minister of Supply and Services, Canada.
- BEAULIEU, B.
 1989 « Joul » (1960-1974) : *Essai d'analyse sémantique*, Mémoire de maîtrise, Québec : Université Laval.
- BLOM, J.P. et J.J. GUMPERZ
 1971 Social Meaning in Linguistic Structures : Code-Switching in Norway, Gumperz, J.J. et D. Hymes (dirs.) *Directions in Sociolinguistics : Ethnicity of Communication*, New-York : Holt, Rinehart & Winston : 407-34.
- BOISVERT, L. et P. LAURENDEAU
 1988 Répertoire des corpus québécois de langue orale, *Revue québécoise de linguistique*, 17, (2) : 241-262.
- BOURHIS, R.d
 1983 Language Attitudes and Self-Reports of French-English Language Usage in Quebec, *Journal of Multilingual and Multicultural Development*, 4 : 163-180.
- BOURHIS, R. et D. LEPICQ
 1993 Québécois French and Language issues in Quebec, Posner Rebecca et John N.Green (dirs.) *Trends in Romance Linguistics and Philology, Vol 5 : Bilingualism and Linguistic Conflict in Romance*, Berlin : Gruyter: 345-381.
- DAOUST, P.
 1975 Vus et aperçus sur le français de Canada, *Observatoire du français moderne et contemporain*.
 1983 *Les jugements sur le joul (1959-1975) à la lumière de la linguistique et de la sociolinguistique*, Thèse de doctorat, Université de Montréal.
- DAVELUY, M.
 1994 *Participation à la dynamique langagière et appartenance à la communauté linguistique*, Thèse de doctorat, Université de Montréal.
- FISHMAN, J.
 1966 Language Loyalty in the United States : the Maintenance and Perpetuation of Non-English Mother Tongues by American Ethnic and Religious Groups, *Janua Linguarum, Series Maior XXI*, La Haye : Mouton.
- GARDNER, R. C. et W.E. LAMBERT
 1972 *Attitudes and Motivation in Second-Language Learning*, Rowley, M.A. : Newbury House Publishers.
- GENESEEE, F. et N. E. HOLOBOW
 1989 Change and Stability in Intergroup Perceptions, *Journal of Language and Social Psychology*, 8 (1) : 17-38.
- GILES, H.
 1970 Evaluative Reactions to Accents, *Educational Review*, 22 : 211-227.
- GILES, H.; R. BOURHIS et A. DAVIES
 1979 Prestige speech styles : the imposed norms and inherent value hypotheses, William McCormack et Stephen Wurm (dirs), *Language and Society : Anthropological Issues*, La Haye : Mouton : 589-596.
- GILES, H. et K. FARRAR
 1979 Some Behavioral Consequences of Speech and Dress Styles, *British Journal of Social and Clinical Psychology*, 18 : 209-210.
- GILES, H.; M. HEWSTONE et P.BALL
 1983 Language Attitudes in Multilingual Settings : Prologue with Priorities, *Journal of Multilingual and Multicultural Development*, 4 : 81-100.
- GILES, H.; M. HEWSTONE et E. RYAN
 1987 Research on Language Attitudes, Ammon U.; Dittmar, N. & Mattheier K. (dirs), *Sociolinguistics. A Handbook, HSK 3.1.*, Berlin : de Gruyter : 585-597.
- GILES, H. et E. RYAN
 1982 Prolegomena for Developing a Social Psychological Theory of Language Attitudes, Ryan, E. et H. Giles (dirs) *Attitudes Towards Language Variation : Social and Applied Contexts*, London : Edward Arnold : 208-23.
- GUMPERTZ, J.
 1982 *Discourse Strategies. Studies in Interactional Sociolinguistics I*, Cambridge : Cambridge University Press.
- HELLER, M.
 1988 Strategic Ambiguity : Code-switching in the Management of Conflict, M.Heller (dir.) *Codeswitching. Anthropological and Sociolinguistic Perspectives*, Berlin : Mouton de Gruyter : 77-95.

- HENRY, F. et E. GINZBERG
 1985 *Who gets the Work. A Test of Racial Discrimination in Employment*, Toronto : University of Toronto Press.
- KALIN, R. et D. RAYKO
 1980 The Social Significance of Speech in the Job Interview, St.Clair, R.N. et H. Giles (dirs), *The Social and Psychological Contexts of Language*, Hillsdale, N.J. : 39-50.
- KATZ, D.
 1960 The Functional Approach to the Study of Attitudes, *Public Opinion Quarterly*, 24 : 163-204.
- KIRSCH, C.
 1989 L'utilisation symbolique et politique du « joual » et du français québécois entre 1963 et 1977 : Aperçu, Vincent, D. (dir.) *Analyses du discours*, Célal, Université Laval : 29-46.
- LABERGE, S. et M. CHIASSON-LAVOIE
 1971 Attitudes face au français parlé à Montréal et degrés de conscience de variables linguistiques, Darnell, R. (dir.) *Linguistic Diversity in Canadian Society*, Edmonton : Linguistic Research Inc. : 89-126.
- LABOV, W.
 1972 *Language in the Inner City. Studies in the Black English Vernacular*, Philadelphia : University of Pennsylvania Press.
 1993 Peut-on combattre l'illettrisme? Aspects sociolinguistiques de l'inégalité des chances à l'école, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 100 : 37-50.
- LAKOFF, G. et M. JOHNSON
 1980 *Metaphors We Live By*, Chicago : University of Chicago Press.
- LAMBERT, W.E.; R. HUDGSON; R. GARDNER et S. FILLENBAUM
 1960 Evaluational Reactions to Spoken Languages, *Journal of Abnormal and Social Psychology*, 60 : 44-51.
- LAPORTE, P.
 1984 Status Language Planning in Quebec : an Evaluation, Bourhis, R. (dir.) *Conflict and Language Planning in Quebec*, Clevedon, Avon : 53-80.
- LIEBERSON, St.
 1981 *Language Diversity and Language Contact : Essays by Stanley Lieberman*, Stanford : Stanford University Press.
- LOWY, E. G.; J. A. FISHMAN; M. H. GERTNER; I. GOTTESMAN et W. G. MILAN
 1983 Ethnic Activists View the Ethnic Revival and Its Language Consequences : An Interview Study of Three American Ethnolinguistic Minorities, *Journal of Multilingual and Multicultural Development*, 4 (4) : 237-253.
- MEAR-CRINE, A. et T. LECLERC
 1976 Attitudes des adolescents canadiens-français vis-à-vis du franco-québécois et du français académique, *Cahiers de linguistique*, 6 : 155-170.
- MINSKY, M.
 1975 A Framework for Representing Knowledge, Winston, P.H. (dir.) *The Psychology of Computer Vision*, New York : Mcgraw-Hill : 211-277.
- MUCCHIELLI, A.
 1986 *L'identité. Que sais-je?*, 2288, Paris, PUF.
- POPLACK, S.
 1990 Variation Theory and Language Contact : Concepts, Methods and Data, Preston, D. (dir.) *American Dialect Research : An Anthology celebrating the 100th Anniversary of the American Dialect Society*, Philadelphia : University of Pennsylvania Press, Tiré à part.
- PRESTON, D. R.
 1988 Sociolinguistic Commonplaces in Variety Perception, Ferra, K.; B. Brown; K. Walters et J. Baugh (dirs) *Proceedings of the Sixteenth Annual Conference on New Ways of Analysing Variation*, University of Texas, Austin : 279-292.
 1989 *Sociolinguistics and Second Language Acquisition*, New-York : Basil Blackwell.
- REY, A.
 1972 Usages, jugements et prescriptions linguistiques, *Langue française*, 16 : 4-28
- SACKS, H.; E. SCHEGLOFF et G. JEFFERSON
 1974 A simplest systematics for the organization of turn-taking in conversation, *Language*, 50 (4) : 696-735.

SALES, A.

1979 *La bourgeoisie industrielle au Québec*, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.

SCHLIEBEN-LANGE, B.

1982 Introduction, Dittmar, N. et B. Schlieben-Lange (dirs.) *La sociolinguistique dans les pays de langue romane*, Tübingen : Narr Verlag : 219-24.

STATISTIQUE CANADA

1986 Catalogue 95-129. Ottawa : Ministère de l'Industrie des Sciences et de la Technologie, 1986. Recensement du Canada de 1986.

TAJFEL, H. et J.C. TURNER

1979 An Integrative Theory of Intergroup Conflict, Austin, G. et S. Worchel (dirs.) *The Social Psychology of Intergroup Relations*, Monterey CA : Brooks/Cole : 33-53.

TAYLOR, D. et V. JAGGI

1974 Ethnocentrism and Causal Attributions in a South Indian Context, *Journal of Cross-Cultural Psychology*, 5 : 162-171.

TAYLOR, D. et L. SIMARD

1981 *Les relations intergroupes au Québec et la loi 101 : Les réactions des Francophones et des Anglophones*, Office de la Langue Française.

THIBAUT, P. et D. VINCENT

1990 Un corpus de français parlé. *Recherches sociolinguistiques*, 1.

TUCKER, G.R. et W.E. LAMBERT

1969 White and Negro Listeners' Reactions to Various American-English Dialects, *Social Forces*, 47 : 463-468.

VAILLANCOURT, F.

1993 Le statut socio-économique du français et des francophones du Québec, 1977-1992 : le rôle et l'avenir des politiques linguistiques, Bouchard, Pierre (dir.) *Les actes du colloque sur la situation linguistique au Québec*. Colloque tenu le 13 mai 1992 dans le cadre du Congrès de l'ACFAS, Langues et Sociétés, Office de la langue française, Québec : 67-89.

VAILLANCOURT, F. et J. CARPENTIER

1989 *Le contrôle de l'économie du Québec : la place des francophones en 1987 et son évolution depuis 1961*, Montréal : Office de la langue française..